

Squatteurs de contrastes

La légende de la vieille dame victime des squatteurs a été quelque peu réécrite.

DIFFICILE d'échapper à l'histoire de Maryvonne, octogénaire bretonne dont le « calvaire », depuis plus d'une semaine, est exposé dans toute la presse nationale et aux jités.

Maryvonne Thamin, 83 ans, « infirme et malvoyante », est « à la porte de sa maison », a lancé, avant les autres, « Ouest France » le 30 avril. « Depuis dix-huit mois, des squatteurs occupent son pavillon, rue de Châtillon, à Rennes ». « Des marginaux », lesquels « ont tout cassé », explique la vieille dame « aux yeux bleus qui pétillent ». Partie vivre avec son compagnon à 40 km de Rennes, elle avait « abandonné son domicile voilà sept ans ». Entre-temps, un groupe de méchants squatteurs avaient trouvé dans la bâtisse de quoi bricoler un nid douillet et fait valoir leur droit au logement. Quand Maryvonne essaie de récupérer ses belles pierres, en avril, après la mort de son compagnon, patatras ! elle se retrouve face à « une porte fermée par un cadenas de scooter ». Horreur !

Le récit de la grand-mère électrise les réseaux sociaux. Début mai, deux manifestations sont organisées. Le hic, c'est que les défenseurs de la vieille dame ne sont pas les gentils voisins du pâté de maisons. Répondant à l'appel de l'Adsav (le parti nationaliste breton), des identitaires ou du très charmant Mouvement populaire Nouvelle Aurore, ce sont des adhérents d'extrême droite débarqués de toute la région. Sur les réseaux sociaux, ils se sont répandus en insultes et en menaces : « Il faut défoncer la porte ! », « Foutez ce tas de merde dehors ! » Ils font même circuler la photo de l'avocate, forcément « d'extrême gauche », chargée de défendre les squatteurs. Si les fachos ont trouvé là un bon prétexte pour s'exprimer, ils ont aussi contribué à répandre des bobards.

En effet, Maryvonne n'est pas l'unique propriétaire du 94 rue de Châtillon comme l'indiquent les éléments du dossier d'assignation au tribunal, dont « Le Canard » a pu prendre connaissance : elle partage le bien avec

plusieurs membres de sa famille éloignée.

Lequel est abandonné depuis douze ans, et non sept comme il est dit partout. Tellement abandonné qu'ils l'ont mis en vente dès janvier 2013... Elle n'a pas non plus découvert les squatteurs par hasard. Voilà dix-huit mois, c'est-à-dire dès le début de l'occupation, qu'elle est informée de leur présence, mais elle ne juge pas utile de faire appel à un huissier pour les évacuer. En dépit des conseils de la mairie. Et, contrairement à ce qu'ont répété les médias, cette quinzaine de jeunes squatteurs (qui ne sont pas d'affreux punks à chiens mais affirment vivre de petits boulots précaires) cohabitent en toute quiétude avec les voisins : « Dès qu'on faisait une fête, on prenait soin de les avertir ! » Pas une plainte.

Le 22 mai, le tribunal d'instance de Rennes devrait se prononcer sur leur éventuelle expulsion. Trancher entre ceux qui squattent la maison et ceux qui squattent la légende...

A. B.